

Ref. R102

## Responsabilités professionnelles : clarifier et mesurer les prises de risques

### OBJECTIFS

- ▶ Distinguer les différents niveaux de responsabilité des professionnels du secteur de l'action sociale et médico-sociale.
- ▶ Connaître les règles et la jurisprudence en matière de responsabilités professionnelles.
- ▶ Identifier les zones à risque, les points de vigilance.
- ▶ Éviter les prises de risques inconsidérées tout en maintenant une capacité à prendre des risques calculés et à savoir improviser dans l'urgence.

### PROGRAMME

- ▶ Les différents niveaux de responsabilité du travailleur social selon le contexte et ses interlocuteurs
  - l'employeur, ses pairs, les politiques sociales, les usagers, le système pénal
- ▶ Les distinctions entre responsabilités civiles, pénales et disciplinaires des professionnels
  - la responsabilité civile de l'institution, l'indemnisation des dommages liés à l'activité
  - responsabilité disciplinaire : répondre de ses actes devant son employeur
  - responsabilité pénale : la non-assistance à personne en danger, les défauts de surveillance, les manquements à une obligation de prudence et de surveillance
- ▶ La responsabilité institutionnelle des gestionnaires : de l'analyse des risques à la responsabilité disciplinaire
  - le partage de l'analyse des risques
  - la référence et l'appui sur les protocoles existants
- ▶ Secret professionnel : quelle responsabilité entre secret et protection ?
  - traçabilité des informations et respect de la vie privée
  - la transparence et le partage d'informations
  - les obligations de transmission au sein de l'équipe pluridisciplinaire, aux partenaires
  - responsabilité dans le dispositif de transmissions événements indésirables, signalement majeurs vulnérables
- ▶ Déontologie, éthique et responsabilité : la question de l'engagement et de la responsabilité



**Méthodes pédagogiques** : Etudes de cas, apports théoriques, législatifs, mises en situation, travail en sous-groupes, jeux de rôles  
Remise d'un support écrit. Evaluation des acquis en début et fin de stage.

**Personnes concernées / Prérequis** : Tout personnel éducatif travaillant en établissements sociaux et/ou médico-sociaux

**Animation** : Juriste spécialiste de l'action sanitaire et sociale

**Nombre de participants** : personnes maxi

**DPC** : nous consulter

**Durée** : 3 jours, soit 21 heures

## INTRA

Ce stage peut être organisé dans votre établissement avec un tarif groupe.

